

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
						✓					

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
 DE
QUÉBEC

Publiée avec l'approbation de

Son Eminence le Cardinal TACHÉREAU, Archevêque de Québec

Prop.-Rédacteur :

M. l'abbé D. GOSSELIN

Curé du Cap-Santé,

Co., de Portneuf.

Prop.-Rédacteur :

M. l'abbé D. GOSSELIN

Curé du Cap-Santé,

Co., de Portneuf.



CONDITIONS DE L'ABONNEMENT :

Une piastre par an, payable d'avance ; le numéro 2 Cts. Toute personne qui recrute cinq abonnements a droit à un abonnement gratis. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

QUÉBEC :

DES ATELIERS TYPOGRAPHIQUES DE A. COTÉ ET CIE

1890

SOMMAIRE :

La Reconnaissance envers Dieu, 73.—Le meilleur ami et confident, 74.—L'Avocat des pauvres, 74.—L'âge auquel les hommes ressusciteront, 75.—Le diocèse de la Colombie anglaise, 76.—Consultation, 77.—Changements ecclésiastiques dans le diocèse des Trois-Rivières, 77.—L'Eglise catholique en Suisse, (1800.1890), 77.—A propos de la Fédération impériale, 79.—La situation de l'Eglise catholique en Russie, 79.—Rescrit de la S. C. de l'Inquisition, 81.—Les noms de Baptême et de Confirmation, 82.—Un mot à propos, 82.—Le B. Pierre Claver, 82.—Bibliographie, 83.—Petite Chronique, 83.

FÊTES DE LA SEMAINE.

Dimanche,	19	octobre—XXI ap. P. Purété de la S. Vierge.
Lundi,	20	—S. Jean de Canti.
Mardi,	21	—Ste Ursule et ses Compagnes.
Mercredi,	22	—Félic.
Jeudi,	23	—Très S. Rédempteur.
Vendredi,	24	—S. Raphaël.
Samedi,	25	—De l'Im. Conception.

OFFICES DES ÉGLISES DE QUÉBEC.

<p>BASILIQUE N.-D. DE QUÉBEC. Messes basses le dimanche à 5 h., 6 h., 7 h., 8 h.—Grand'messe à 10 h.; Vêpres à 7 h.</p> <p>EGLISE DE LA BASSE-VILLE. Messes basses le dimanche à 6.20 h., 7 h.—Salut, 7 h.</p> <p>EGLISE SAINT-ROCH, Messes Basses le dimanche à 6, 7, 8, 9.—Grand'messe à 10 heures.—Catéchisme à 1 h., Vêpres à 2 h.</p> <p>CONGRÉGATION DE SAINT-ROCH. Messe basse pour Congréganistes à 6½ h.—Grand'messe à 10 h.; Vêpres à 2 h.; Sermon et Salut à 7 h.</p>	<p>CONGRÉGATION DE LA HAUTE-VILLE Messes basses à 5½, 6 et 7 h.—Sermon et Salut à 5 h.</p> <p>EGLISE S. JEAN-BAPTISTE. Messes basses à 5½, 7 et 8 h.—Grand'messe à 9½ h; Catéchisme à 1 h.—Vêpres à 2 h.—Archiconfrérie à 7 h.</p> <p>EGLISE SAINT.SAUVEUR. Messes basses le dimanche à 5½, 6½, 7½ et 8½.—Grand'messe à 9½.—Vêpres à 2 h. et Archiconfrérie à 7 h.</p> <p>CHAPELLE N.-D. DE LOURDES. Messes basses le dimanche à 6 et 7 h.</p>
------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

PAIEMENTS D'ABONNEMENTS

M. P., Willimantic.—M. F., St R. (Québec).—M. R. Curé à H. (Nebraska). Mde L., (Cap-Santé).—M. C., (Cap-Santé) —M. B, St-B. (S. Hyacinthe).—M. L., curé à Ste.C. (Portneuf).—M. C., vicaire à St-A. (Québec).—M. L. H. B. G., Québec.—M. R., S. Nicolas.—M. P., curé à St-A. (Sherbrooke).—Couvent de la Malbaie.—M B., curé à St-E. (Rimouski).—M. C., curé à Ste-C. du B. (Rimouski).—M. C., curé à C. (Kent).—L'Hon. C. A. P. P. (Québec).—RR. PP. Oblats. (Montréal).—M. B., Bécancourt.—M. R., Bécancourt.—Die D., Bécancourt.—M. D., Bécancourt.—M. P., Bécancourt.—M. L., Bécancourt —M. J. D., Cap-Rouge.—M. J., curé à N.-D. du R. (Montmagny).—M. M., curé à St-H. (Deux-Montagnes).—M. L., Collège de Ste Anne.—M. G., curé à S. G. (Bellechasse).—M. S., vicaire à St Jean Port Joli.—M. D., chapelain. (Fraserville). M. O. F., curé à St-M. (Dorchester).—M. G., Archevêché. (Québec).—Dlle P., Cap-Santé.—M. B., N.-D. des Anges.—M. V., C. I. (Ottawa).

LA
SEMAINE RELIGIEUSE
DE QUEBEC

LA RECONNAISSANCE ENVERS DIEU

La reconnaissance envers Dieu est une vertu par laquelle nous conservons le souvenir des bienfaits que nous avons reçus. Cette vertu est un devoir et une obligation sacrée pour tout chrétien.

Cette reconnaissance doit être *affectueuse*, pleine de tendresse et d'amour. Pourrions-nous trop aimer Celui qui nous aime d'un amour paternel, et nous comble de tant de bienfaits ? En second lieu, elle doit être *continue*, et se manifester à notre réveil, au son de la cloche rappelant le message de l'ange Gabriel à Marie, après une entreprise couronnée de succès, après chaque repas, en apprenant une nouvelle heureuse et agréable, au sein de la tribulation et des adversités. Faisons en sorte que notre vie soit une action de grâces continues.

Soyons reconnaissants envers Dieu pour les bienfaits de l'ordre naturel, tels que : le don de la vie, de préférence à tant d'autres ; le monde qui nous environne avec ses richesses, ses trésors et ses splendeurs, à l'usage de l'homme.

Soyons reconnaissants envers Dieu, pour les biens infiniment plus précieux de l'ordre surnaturel, tels que : les mystères de la vie cachée de J.-C. ; les courses et les travaux de sa vie publique ; les souffrances, les ignominies de sa Passion ; les gloires et les triomphes de sa Résurrection et de son Ascension ; l'institution des sacrements ; l'établissement de l'Eglise chargée de nous conduire au port du salut ; et toutes ces attentions délicates de la Providence qui veille sur nous, nous préserve de tant de dangers, et répand sans cesse sur l'humanité une abondante rosée de bénédictions.

Au souvenir de tous ces bienfaits, rendons grâces au Seigneur, bénissons-le, publions ses merveilles, exaltons la miséricorde de Celui qui nous comble de bienfaits pendant notre passage sur la terre, et qui nous réserve dans les Cieux un bonheur sans fin.

LE MEILLEUR AMI ET CONFIDENT

Avez-vous un crucifix et comment vous comportez vous à son égard ?

Quittez-le le moins possible ; mettez-le sur votre table quand vous écrivez, sur vos genoux quand vous travaillez, afin de le regarder de temps en temps, et, quand vous dormez, laissez-le entre vos mains.

Si, le matin en vous levant, vous baisez votre Christ avec amour et vous promettez à Notre-Seigneur Jésus-Christ de porter votre croix tout le long du jour ;

Si, pendant votre méditation, vous tenez la croix entre vos mains et vous vous proposez de vous immoler sur l'autel du sacrifice de Jésus-Christ ;

Si, pour réveiller votre ferveur, vous portez de temps en temps la main sur votre crucifix ;

Si vous le serrez fortement dans les moments d'angoisse, de peines, de luttés, de tentations ;

Si, au moment de partir pour quelque bonne œuvre, vous l'adorez en vous rappelant que c'est encore Jésus-Christ que vous allez secourir dans la personne des pauvres et de petits ;

Ah ! il me paraît bien difficile que votre crucifix ne devienne pas pour vous un ami, un confident.

R. P. D'ALZON.

L'Avocat des pauvres

La Bretagne toute entière s'est levée dans le mois dernier pour honorer l'un de ses plus illustres enfants, Ervoan Hélyory, seigneur de Kermartin. Ce personnage est mort il y a plus de cinq siècles, et son nom béni est encore dans toutes les bouches. Saint Ervoan en breton, saint Yves en bon français, modeste gentilhomme des environs de Tréguier, et mort curé de cette ville, doit sa renommée à son titre d'avocat des pauvres.

Ce titre n'est pas un à peu près : saint Yves fut avocat de profession avant d'être prêtre, et c'est avec raison que les gens de

toge l'ont toujours proclamé leur patron, sans toujours l'imiter, ajoutons-nous. Ce qui le distinguait parmi ses confrères, c'est qu'il n'acceptait pas d'honoraires, qu'il plaidait pour l'amour de Dieu, et que les pauvres étaient ses clients favoris.

Singulier avocat, dit irrévérencieusement la légende rimée en mauvais latin, singulier avocat qui plaidait sans trichor :

*Advocatus et non latro,
Res miranda populo !*

Singulier avocat, on effet, qui, avant de prendre en main une cause, exigeait de son client le serment formel que celui-ci était de bonne foi ; qui faisait lui-même les frais du procès, quand le pauvre homme n'y pouvait suffire, et qui tranchait avec tant d'adresse et de droiture qu'on vit un jour, dans une cause matrimoniale, le juge descendre de son siège et installer saint Yves à sa place pour qu'il décidât de la contestation !

Singulier avocat, qui nourrissait les pauvres en épuisant sa huche et son grenier, qui se déshabillait pour les vêtir, qui quittait son lit pour les y coucher, qui cherchait leur compagnie, qui pansait leurs plaies, qui établissait un hôpital dans sa propre maison, qui trouvait du vin pour ses malades et ne buvait que de l'eau, qui prenait soin d'amuser les pauvres et de les faire sourire !

La Bretagne a fidèlement conservé l'image et le type du saint avocat, toujours muni de sa liasse de papiers, de son bréviaire et de sa bourse pendus à son bras, coiffé du bonnet carré des docteurs en droit.

Rennes et Nantes ont consacré à saint Yves des églises encore subsistantes aujourd'hui. Beaucoup de villes et de villages ont suivi cet exemple. Dans toute la presqu'île bretonne, des édifices, des rues, des places répètent ce nom bien-aimé.

Mais, dans ce concert universel, Tréguier tient la première place. Le premier tombeau sur lequel dormait couchée la blanche statue de saint Yves, recouverte d'un dais de pierre dentelée que soutenaient d'élégantes colonnettes, ayant été brisé par les révolutionnaires, en 1794, la petite ville de Basse-Bretagne en a élevé un autre qui rappelle fidèlement l'ancien.

L'âge auquel les hommes ressusciteront

Dans une dissertation sur l'âge auquel les hommes ressusciteront, le R. P. Hilaire termine en disant : " Notre conclusion, c'est qu'au ciel il y a une belle variété, dans tout ce qui n'est pas essen-

tiel à la béatitude, et commun à tous les bienheureux. La variété existe entre les personnes jusque dans l'extérieur, même pour la taille et les apparences de l'âge, plus ou moins voisins de la simplicité de l'enfance ou de la maturité de la vieillesse : de telle sorte cependant que, dans les jeunes, il n'y ait aucune ignorance ou puérité, et, dans les plus âgés, aucune faiblesse, ni décrépitude ; mais, en tous, la plénitude de la vie et la force de l'immortalité, avec la lumière et la science parfaite.

“ Paroilement pour l'enfer, l'âge se considère d'après les mêmes principes. Les différences d'âge ne doivent donc pas être effacées, mais au contraire elles doivent être conservées en enfer. Il est juste que le plus ou le moins de culpabilité paraisse avec le plus ou moins d'âge sur la figure et le corps des damnés. Ainsi dans leur chair passible, infecte et difforme, ils porteront éternellement la marque de leurs péchés, avec l'âge et d'autres circonstances qui rendent la culpabilité plus ou moins grave.

Pour les enfants, les idiots et les fous morts sans baptême, la même conclusion nous fait voir ces infortunés ressuscitant tous avec l'âge de raison, plusieurs dans l'état de la virilité, quelques uns voisins de la vieillesse, mais la plupart dans un état voisin du premier âge : et sous ce rapport ils diffèrent des élus et des réprouvés. Au ciel, la plus complète et la plus agréable variété des âges ; en enfer, la variété des adultes est la même, mais l'état de l'humanité déchue, encore ensevelie dans les langes, avant l'âge de raison, n'y est point représenté ; car en enfer, il n'y a personne qui n'ait usé de son libre arbitre. Après la résurrection, les enfants et les idiots non baptisés, cette malheureuse humanité couvrira la terre, héritage d'Adam et de sa race ; au-dessous sera le séjour de Satan et de ses imitateurs ; au-dessus le séjour du Christ et de sa glorieuse race.

LE DIOCÈSE DE LA COLOMBIE ANGLAISE

Les limites du nouveau diocèse sont : au nord le 60°, au sud le 49° de latitude ; à l'est la crête des montagnes Rocheuses ; à l'ouest, l'île Vancouver, l'Océan Pacifique et l'Alaska. La population, dont la moitié est catholique, se compose de 95,000 habitants, Indiens, Européens et Mongols ; elle est disséminée dans une cinquantaine de hameaux, dix villages et trois villes, dont la plus importante compte 9,000 âmes. New-Westminster en sera la ville épiscopale ; et Mgr Durieu, O. M. I., vicaire apostolique, en devient le premier évêque.

CONSULTATION

1o La prescription repose-t-elle sur le droit naturel ?

R. Oui.

2o Est-elle admise par le droit ecclésiastique comme par le droit civil ?

R. Oui.

Si on désire plus de détails, on n'a qu'à ouvrir les ouvrages qui traitent cette matière.

Changements ecclésiastiques dans le diocèse des Trois-Rivières

M. J. N. Tessier est nommé curé de Louiseville ; M. D. Houde, curé de S. Léon ; M. A. Gouin, curé de S. Adolphe ; M. E. Deguise est nommé vicaire à Yamachiche ; M. H. Lacerte, à S. Stanislas ; M. N. Desilets, aux Trois-Rivières : MM. A. Landry, et Ed. Paneton deviennent professeurs au séminaire.

L'Eglise catholique en Suisse. (1800-1890). (1)

En 1800, Zurich n'avait pas encore un seul catholique ; et c'est seulement vers 1810 qu'on put commencer à y dire la messe, dans l'arrière chambre d'un cabaret. Aujourd'hui, les catholiques y sont au nombre de 9000. Ils avaient élevé une belle église, un presbytère, et des écoles que le gouvernement cantonal leur a volés en 1873 ; mais, sans se décourager, ils ont acheté immédiatement, au prix de 19,000 piastres, deux maisons et un vaste terrain pour y rétablir leurs œuvres.

C'est le jour de Pâques 1808 que le saint sacrifice de la messe recommença à Neuchâtel, d'où il était proscrit depuis 1530. Cette principauté ayant été cédée au général Berthier, celui-ci s'empressa de rétablir le culte catholique dans la chapelle du château.

En 1811, un prêtre français vint s'y fixer ; mais en 1815, Neuchâtel ayant été rétrocédé au roi de Prusse, le prêtre français retourna dans son diocèse, et l'évêque de Lausanne la remplaça par M. Aebischer, qui doit être considéré comme le premier curé. En 1827, on posa la première pierre de la chapelle catholique ; en 1844 on installa des écoles sous la direction des Frères ; et la

(1) Voir *Semaine Religieuse* de n° 35 (1898) jusqu'à ce jour.

paroisse de Neufchâtel compte aujourd'hui plus de 4000 catholiques.

Les catholiques de Lausanne étaient 150 en 1800, desservis par l'abbé Vivian, du diocèse de Lyon. Pendant plusieurs années, ils durent se réunir dans une cave, pour assister à la messe. En 1810, le Conseil cantonal leur donna un local pour leurs réunions ; et, en 1814, ils furent admis à partager avec les luthériens et les anglicans la jouissance d'une salle publique. L'abbé Vivian étant mort en 1811, fut remplacé par un pauvre menuisier, ordonné prêtre par l'évêque de Fribourg, l'abbé Belbès, séminariste de Lyon, qui avait fui la France pour échapper à la Terreur. Il mourut en 1819, adoré des protestants et des catholiques. Le nombre des catholiques de Lausanne s'élève aujourd'hui à 3,500. Ils ont une belle église, un presbytère, des écoles, un curé et deux vicaires.

De toutes les villes protestantes de la Suisse, Genève est celle où le Catholicisme a fait le plus de progrès. En 1798, elle comptait à peine 200 catholiques privés du prêtre, qui ne put y entrer qu'avec les armées françaises. En 1803, M. Vuarin, premier curé de Genève, obtint la cession de l'église Saint-Germain, et organisa la paroisse catholique. En 1811, il fit venir des Sœurs de Charité, et en 1839, les Frères des Ecoles Chrétiennes. Jusqu'en 1856, les œuvres catholiques purent se développer assez librement à Genève ; mais à cette époque, le pouvoir tomba aux mains des radicaux, qui l'ont toujours gardé depuis.

Leur premier acte fût d'expulser le successeur de Vuarin, M. Marilley, qui fut depuis évêque de Lausanne et Genève. Malgré cela, le Catholicisme continua à progresser, et sous l'habile direction de son nouveau curé, M. Mermillod, aujourd'hui cardinal, la paroisse de Genève prit de magnifiques développements ; et en 1857, on consacra solennellement l'église de Notre-Dame, élevée avec les souscriptions de tous les pays catholiques.

Voici, du reste, la marche du Catholicisme dans Genève : en 1800, 200 catholiques ; en 1880, 29,592.

En même temps que l'Eglise catholique s'établissait dans les cantons protestants, plusieurs remaniements de territoire vinrent augmenter, en Suisse, le nombre de ses fidèles.

En 1803, le Tessin, pays tout catholique, fut incorporé, et forma un nouveau canton d'environ 100,000 catholiques. En 1815, le traité de Vienne enleva à la France une partie du Jura, et ajouta 35,000 catholiques au canton protestant de Berne. A la même époque, le département français du Léman, comprenant Genève

et une trentaine de paroisses catholiques appartenant jadis à la Savoie, fut enlevé à la France, et forma le nouveau canton de Genève, avec un appoint de 20,000 catholiques. Enfin, Neuchâtel qui appartenait à la Prusse, entra à son tour dans la Confédération avec environ 500 catholiques. Par suite de ces remaniements, la Suisse se trouva définitivement composée de 23 cantons, et la population catholique qui était, en 1800, de 542,000 âmes, se trouva portée en 1820 à 730,000 contre 1,200,000 protestants.

Il est bon de noter ici que le congrès de Vienne stipula la liberté religieuse des catholiques réunis aux cantons protestants, l'indépendance des cantons catholiques, la conservation des coutumes et des propriétés ecclésiastiques.

(A suivre).

A propos de la Fédération impériale

M. l'abbé Baillargé, rédacteur de l'*Etudiant*, demande au rédacteur du *Canadien* "de prendre la peine de rédiger une brochure qui fera comprendre : 1o ce qu'il entend par fédération impériale ; 2o les avantages de cette fédération ; 3o la nécessité qu'il y a pour nous de faire partie de cette fédération, à l'exclusion du régime actuel, de l'annexion et de l'indépendance."

S'il est vrai, comme la proposition de l'*Etudiant* donne lieu de le croire, que les avocats de la fédération impériale n'ont pas encore traité les points sur lesquels on demande des renseignements, il est bien permis de leur dire : A la question "messieurs. En attendant, nous continuerons de tenir pour certain que la fédération impériale et l'annexion sont deux extrêmes que nous devons travailler à éviter, et que le régime politique qui nous régit actuellement, à tout prendre, est de beaucoup le meilleur et le plus favorable aux intérêts de notre nationalité en particulier. Quant à l'indépendance, il est évident qu'il ne saurait en être question pour le moment. Au reste, nous l'avons *en fait* dans une mesure que le cours naturel des choses ne peut faire qu'augmenter, jusqu'à ce qu'elle devienne absolue et officielle, à l'heure marquée par la Providence.

La situation de l'Eglise catholique en Russie

Le code russe proclame la liberté des cultes ; mais, comme on va le voir, cette garantie ne vaut pas même le papier sur lequel elle

est écrit. On n'a qu'à lire les détails suivants pour constater ce qu'il en coûte d'être catholique, dans ce pays rongé par le nihilisme, et que l'Eglise catholique seule pourrait guérir.

D'abord la tolérance dont parle le code, ne se rapporte qu'aux personnes nées dans une confession déterminée. En second lieu, l'Eglise officielle seule a le droit de faire des prosélytes, et on massacre ou transporte en Sibérie les infortunés Uniates qui refusent de renier la foi de leurs pères. De plus, ceux qui sont une fois entrés dans l'église schismatique, ne peuvent plus en sortir. Voilà comme on entend la liberté des cultes. Malheur à l'infortuné qui veut abjurer les erreurs du schisme ! On lui enlève ses enfants, on place ses propriétés sous l'administration d'un curateur ; et, s'il persiste, on le prive définitivement de ses droits paternels.

Défense sévère est faite aux ministres des autres croyances de convertir des orthodoxes, et ils sont même tenus de dénoncer aux autorités ceux qui demandent à entrer dans une autre confession.

Les enfants nés de mariages mixtes appartiennent de droit absolu à l'église schismatique. Si un pasteur ou un prêtre catholique veut convertir un Juif, il lui faut auparavant la haute autorisation du ministère. Il dépend également du ministre de permettre aux protestants de se faire catholiques, et *vice versa*. Le danger de mort seul permet de se passer de cette autorisation.

Les catholiques non uniates jouissent seuls de la liberté des cultes proclamée par le code russe. Seulement, il n'est pas permis aux évêques de correspondre avec Rome sans l'autorisation du ministère ; il n'est pas permis aux évêques de publier des lettres pastorales sans le Placet gouvernemental ; il n'est pas permis aux évêques de punir un prêtre coupable, si cela déplaît au pouvoir civil ; il n'est pas permis aux évêques catholiques de faire une tournée de Confirmation ou de se déplacer, sans autorisation du gouvernement ; il n'est pas permis aux évêques d'ouvrir des petits séminaires, et de nommer des professeurs dans ces séminaires, avant de les avoir fait agréer par l'autorité impériale. Voilà la liberté des évêques catholiques !

Il va sans dire que ceux qui se destinent au sacerdoce, doivent passer par un collège officiel avant d'entrer au séminaire ; les études à l'étranger sont interdites, et celles aux séminaires surveillées. Le couronnement de l'enseignement théologique est formé par "l'Académie Impériale" pour les catholiques.

Pour savoir à quoi s'en tenir sur le caractère de cet institut, il

suffit de dire que, parmi les livres d'enseignement, il s'en trouve qui sont à l'Index, par exemple, les "antiquités bibliques de Jahn."

Naturellement, en Russie comme en Occident, les propriétés de de l'Eglise ont été confisquées, et le clergé reçoit en compensation un traitement qui lui permet de vivre, mais misérablement. Aussi, il ne faut pas s'étonner s'il y a des apostats dans le clergé ainsi formé et persécuté. Ce qui doit étonner plutôt, c'est que l'apostasie ne soit pas générale. Pour terminer, ajoutons qu'à la tête de l'Eglise, se trouve le Collège Ecclésiastique Catholique-Romain. Composé de membres nommés en partie par le gouvernement, en partie par les évêques, il est présidé par l'archevêque de S. Petersbourg, assisté d'un délégué du gouvernement. Ce collège est l'organe par l'intermédiaire duquel ont lieu les relations entre le gouvernement et l'Eglise catholique.

L'heure viendra où la main de Dieu fera expier chèrement à la Russie le sang et les larmes catholiques répandus par elle ; cette barbarie qui s'acharne sans répit sur les évêques, le clergé et les fidèles, elle s'apercevra, quand il n'en sera plus temps, que son Eglise atrophiée est incapable d'arrêter les effets du poison nihiliste qui a déjà envahi tout le corps social.

Rescrit de la S. C. de l'Inquisition

L'évêque de Marseille a soumis au S. Siège le doute suivant :
 " Dans plusieurs contrées de la France, particulièrement dans celles du Midi, le vin blanc destiné à l'adorable sacrifice de la messe est si faible et a si peu de consistance qu'il ne pourrait se conserver longtemps, si on n'y mêle une certaine quantité d'esprit de vin (alcool) ; Je demande :

1o Si ce mélange est licite ;

2o Et, s'il est permis, quelle quantité de cette matière étrangère on peut ajouter au vin ;

3o Si, dans ce cas, l'esprit de vin doit être le produit du vrai vin, c'est-à-dire du fruit de la vigne.

R. Pourvu que l'esprit (alcool) soit extrait du fruit de la vigne—que la quantité d'alcool ajoutée et celle que contient naturellement le vin dont il s'agit, unies ensemble, ne dépassent pas la proportion du douze pour cent—et que le mélange se fasse quand le vin est tout à fait nouveau, rien ne s'oppose à ce que ce vin puisse être employé au sacrifice de la messe.

(Rescrit de la S. C. de l'Inquisition, 31 juillet 1890).

Les noms de Baptême et de Confirmation

Le trait suivant dit l'importance qu'il faut attacher à son nom de baptême ou de confirmation.

On avait inscrit le nom de famille de Mgr Bertaud, évêque de Tulle, avant son nom de baptême.

Le grand évêque réclama ; " *Je m'appelle d'abord Léonard-Maurice ; quand le nom de Bertaüd sera croulé dans la tombe, l'autre sera vivant dans l'éternité.*"

Un mot à propos

Dans une assemblée élégante et nombreuse, une dame très décolletée s'avance graver nt ; un imprudent met le pied sur la traîne de sa robe, qui se déchire.

— *Fichu* maladroit, s'crie la femme irritée, car sa belle robe s'était déchirée.

— *Le fichu*, madame, répond l'imprudent, serait beaucoup mieux sur vos épaules que sur vos lèvres.

Le B. Pierre Claver

Un jour, une jeune négresse, chargée d'un panier d'œufs qu'elle portait au marché, est violemment heurtée par un Espagnol. Le panier tombe, les œufs sont brisés ; la pauvre esclave se désole et pleure.....

Le Père Claver passait en ce moment ; il s'approche d'elle pour la consoler :

" Eh ! ma pauvre enfant, qu'il y a-t-il ? Pourquoi pleurez-vous tant ?....."

— Voyez, mon Père, voyez, s'écrie-t-elle en montrant son désastre.....Et c'était là tout mon bien !

— Ma fille, dit doucement le bon Père, remettez ces œufs dans votre panier, et ne pleurez plus."

En disant ces paroles, raconte son historien, il touchait les œufs du bout de son bâton les uns après les autres, et à mesure que le bâton les touchaient, les œufs redevenaient aussi entiers qu'auparavant. L'esclave les ramassait, croyant rêver. Quand elle eut fini, elle se retourna pour remercier le " bon Père ; " il avait disparu.

Tous ceux qui s'étaient rassemblés autour de la négresse restaient dans la stupéfaction. On se regardait, on regardait ces œufs tout à l'heure brisés, leur contenu sur le sol, et maintenant remis dans leur état naturel ; on regardait la place qu'ils couvraient à terre, ne portant nulle trace de l'accident.

 Un mot du franc-maçon *Piccolo-Tigre*

Un grand seigneur, franc-maçon du plus haut grade, qui cachait son nom sous le pseudonyme de *Piccolo-Tigre*, a donné dans les lignes suivantes le dernier mot de la tactique diabolique des loges : " Le meilleur poignard pour frapper l'Eglise au cœur, c'est la corruption. Ne nous laissons donc pas de corrompre, ne faisons donc pas de martyrs, mais popularisons le vice dans les multitudes. Qu'elles le respirent par les cinq sens, qu'elles s'en saturent. Faites des cœurs vicieux et vous n'aurez plus de catholiques."

 BIBLIOGRAPHIE

Nos remerciements à MM. Cadieux et Derome, libraires-éditeurs, Montréal, pour l'envoi d'un exemplaire d'une brochure de 126 pages, intitulée : " Justice aux Canadiens-Français ". Cet éloquent plaidoyer en faveur de notre race a pour auteur M. le Vto de Bouthillier-Chavigny, fixé au Canada depuis quelques années ; et s'adresse à un certain M. de Coubertin, qui, rentré à Paris après avoir visité le Canada à la vapeur, est accouché d'un pamphlet auquel il a donné le titre très impropre de " Canada Britannique et Canada Français. " Non seulement cette œuvre indigeste met en relief les défauts que nous avons, mais même ceux que nous n'avons pas ; et cela, sur un ton de pélagogue qui n'étonne pas, puisque M. de Coubertin était chargé d'une mission pédagogique. Aussi, son compatriote, M. de Bouthillier, avait la partie belle, et c'est justice de lui faire le compliment que son exécution est des mieux réussies. Il fouette sans pitié ce pauvre baron qui a dû jurer plus d'une fois qu'on ne l'y reprendrait plus. Au lieu de pleurer sur les Canadiens-Français qui, somme toute, ne sont pas trop à plaindre, que M. de Coubertin pleure sur lui-même et sur son malheureux pays qui marche si rapidement à la ruine.

 PETITE CHRONIQUE

L'ex-premier ministre de Bavière, M. de Lütz, est mort, le mois dernier, après avoir eu le bonheur de se convertir pendant sa dernière maladie. Malheureusement, ses œuvres ne sont pas mortes avec lui.

— Une pauvre femme de la Hongrie, du nom de Marie Pusztai, âgée de 55 ans, vient de faire à pied son pèlerinage à Lourdes. Il y a six ans, c'était un Irlandais, du nom de Murphy, qui venait à pied à la grotte, et, pour toute nourriture, ne buvait que de

l'eau de Lourdes avec son pain. A la même époque, un bûcheron rogyien s'acheminait également à Lourdes. En 3 mois, il fit ses 600 lieues, et au retour, il se déclarait prêt à recommencer.

—D'après le tableau général, les membres du clergé séculier de l'Archidiocèse de Québec sont au nombre de 366. Le doyen d'âge et d'ordination, est M. l'abbé Louis Antoine Proulx, âgé de 80 ans, et prêtre depuis le 22 septembre 1832.

—La première retraite ecclésiastique, cette année, a été suivie par 188 prêtres, et la seconde par 69.

Les Acadiens de la Nouvelle-Ecosse vont, paraît-il, avoir bientôt leur collège. Les RR. PP. Blanche et Morin sont arrivés, et doivent commencer immédiatement les fondations de la nouvelle maison, qui sera probablement bâtie en face de l'église de Sainte-Marie. Ces Pères seront chargés en même temps de la desserte des paroisses de Ste Marie et de Saulnierville. Ils appartiennent à l'Ordre des Eudistes, fondé à Caen, en 1643, par le R. P. Endes. Tous les vrais amis des Acadiens apprendront cette nouvelle avec bonheur.

M. l'abbé Boutin, qui avait obtenu la permission d'aller exercer le ministère aux Etats-Unis, reste curé de S. Martin, et M. Thiboutot qui devait lui succéder à S. Martin, retourne à l'île d'Anticosti.

M. l'abbé E. Meunier, de Joliette, a accepté une cure dans le diocèse de London; M. l'abbé D. Houdo est nommé curé de S. Léon de Maskinongé et M. le chanoine Tessier est transféré à Louiseville.

Le S. Siège vient de créer, au Nord-Ouest, le vicariat apostolique de la Saskatchewan,

S. E. le Cardinal Taschereau a fait, la semaine dernière, la bénédiction d'une magnifique cloche à S. Anselme, et béni solennellement le Couvent de S. Michel, dimanche dernier.

GERVAIS & HUDON

IMPORTATEURS D'INSTRUMENTS DE MUSIQUE
DE FRANCE, D'ALLEMAGNE, DES ETATS-UNIS ET DE FABRIQUE
CANADIENNE

PIANOS:
Heintzman & Cie.,
Wm. Bell & Cie.,
Dominion & Cie.,
Decker Bros, N.-Y.,
Schiedmayer, etc.

HARMONIUMS :
Wm. Bell & cie.,
Dominion & Cie.,
Gornwall & Cie.,
Burdet & Cie ,
Scheidmayer, etc.

MACHINES A COUDRE
NEW WILLIAMS, LE DAVIS (A ENTRAÎNEMENT VERTICAL.)

COFFRES DE SURETÉ (SAFES)
VITRINES POUR COMPTOIR.

219, Rue ST-JOSEPH, ST-ROCH, QUEBEC.
Téléphone, 278.

MANUFACTURE DE PERSIENNES EN BOIS
CHARLAND & Cie.,
LAUZON-LÉVIS.

Nous invitons respectueusement le Clergé et les Communautés religieuses à s'adresser à nous quand ils ont besoin de persiennes. Nous fabriquons certainement ce qu'il y a de mieux en ce genre au Canada, comme le prouvent les prix obtenus aux expositions, et comme on peut le constater dans quantité d'églises du Canada et des États Unis, et par les échantillons que nous envoyons sur demande. Nos remerciements à MM. les curés qui nous ont honoré de leur patronnage, avec prière d'une nouvelle commande si leurs églises ne sont pas entièrement pourvues.

LE CATÉCHISME des provinces ecclésiastiques de Québec, Montréal et Ottawa, se vend à l'Archevêché de Québec, au prix de \$50.00 le mille. Pour toute commande de moins d'un mille, il faut s'adresser, non à l'Archevêché, mais aux libraires.

" Cette édition, dit S. E. le Cardinal Taschereau, (2e page du catéchisme), est la " seule dont il est permis de faire usage dans les provinces ecclésiastiques de " Québec, Montréal et Ottawa.

H. A. MARTINEAU

MARCHAND-QUINCAILLIER

11, RUE S.-PIERRE, QUEBEC

Nous avons toujours en mains : Peintures, vitres, coutellerie, etc. Toute commande, verbale ou par lettre, est exécutée avec la plus grande diligence, sans qu'il soit nécessaire d'avoir un compte ouvert, ou d'envoyer de l'argent immédiatement. Les membres du clergé sont spécialement invités à nous honorer de leur patronnage.

≡ VIGNOBLES CANADIENS ≡

COMTE D'ESSEX, SANDWICH, ONT.

ERNEST GIRARDOT ET CIE., PROPRIÉTAIRES

Vin de Messe approuvé par S. E. le Cardinal Taschereau et tous les Evêques de la Puisseance. Vin de Table ou Claret de première qualité.
Pour prix, etc., s'adresser à Ernest GIRARDOT et Cie, Sandwich, Ontario, ou à M. J.-A. LANGLAIS, Québec.

LA SEMAINE RELIGIEUSE

Est en vente : chez MM. F. Béland, 254, rue Saint-Jean ; L. Drouin et frère, 96, rue Saint-Joseph ; Alfred Gingras, rue Saint-Joseph, et Diles Gastonguay et Vaillancourt, 81, rue Saint-Vallier.

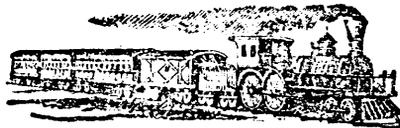
J.-B. LASNIER ET FILS

MANUFACTURIERS DE CIERGES, NOTRE-DAME DE LÉVIS

SPÉCIALITÉS : CIERGES pour services, pour Quarante-Heures, et pour culte en général ; Bougies, veilleuses, confection de FLEURS et de CROIX EN CIRE, réparation des CHEMINS DE CROIX EN CIRE, VIN DE MESSE et de TABLE de première qualité et recommandé par les analystes.

PRIX REDUITS—*Conditions de paiement et vente à commission ou par dépôt fait, à la volonté des acheteurs.*

N. B.—La maison **LASNIER ET FILS** mérite par son honorabilité la confiance du public.



CHEMIN DE FER

**** QUEBEC, MONTMORENCY ET CHARLEVOIX ****

— DE QUEBEC A STE-ANNE DE BEAUPRE —

Commençant **DIMANCHE** le 12 octobre, les trains partiront et arriveront à la **JETÉE LOUISE**, Québec :

TRAINS POUR SAINTE-ANNE :

Laissent Québec la **SEMAINE**, à 7.30 a. m., et 6.30 p. m.

Laissant **STE-ANNE**, à 5.20 a. m. et 2.50 p. m.

LES DIMANCHES :

Laissent Québec, à 7.30 a. m., 1.45 p. m. et 6.00 p. m.

Laissent Ste-Anne, à 5.55 a. m., 12.00 (midi) et 4.00 p. m.

Grande réduction pour pèlerinage de 100 ou plus.
Pour autres informations s'adresser à

G. S. CRESSMAN,
Gérant,

W. R. RUSSELL,
Surintendant